

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
N°09/22**

**ADOPTION DES  
BUDGETS PRIMITIFS  
2022**

**Séance du 28 mars 2022**

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, le 4 mars 2022, s'est réuni à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 86

présents : 34

votants : 51

Date de convocation :  
4 mars 2022

**PRESENTS :**

Collège des Régions : François DESHAYES, Jean-François RENARD.

Collège des Départements : Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU.

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Thierry BROCHOT, Cécile GAUVILLE-HERBET, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Patrice URVOY, Daniel FROMENT, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, James PASS, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Evelyne VAN HAECKE, Didier WROBLEWSKI, Yves CHERON, Patrick BARRETT.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Nathalie LEBAS à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Martine BORGGOO à Gilles SELLIER, Françoise DUBREUCQ à Patrick BARRETT, Fabrice DALONGEVILLE à Jérôme PINSSON, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Stéphane PETERS à Yves CHERON, Joël BOUCHEZ à Patrice URVOY, Alexis MENDOZA RUIZ à Yves CHERON, Pierre BEMELS à Didier DAGONET, Sylvie LECLAIR à Nicolas de la FOURNIERE, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND, Juliette DE LOMBARDON à Didier WROBLEWSKI, Sylvie BOCOBZA à Jean-Marie BONTEMPS.

**Assistaient également** : Christine COOREVITS, déléguée suppléante de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, Jean-Pierre NGUYEN PHUOC VONG, Maire-Adjoint de SENLIS, Roger BUHNEMANN de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, François DESHAYES, Président de la CCAC, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND présente les budgets primitifs du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France pour l'année 2022, en l'occurrence, un budget primitif principal relatif au fonctionnement et à l'équipement du syndicat mixte et un budget primitif opérationnel relatif au fonctionnement et à l'équipement du syndicat mixte seront engagées par le Parc.

Chacun ayant pu consulter les documents relatifs à ces budgets et ayant entendu les explications du Président,

Vu la délibération N°3/22 du 3 mars 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis favorable de la Commissions Administration, finances, évaluation en date du 23 février 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 3 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif du budget principal par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature MI4 en vigueur

- FIXE, pour 2022, le montant de la cotisation :

- des communes totalement comprises à 2,70 € par habitant,
- de la commune de Creil à 5 669 €,
- de la commune de Saint-Maximin à 7 912 €
- de la commune de Verneuil-en-Halatte à 3 707€
- de la commune de Fosses à 8 515 €
- de la commune de Survilliers à 3 967 €,
- de la commune de Nanteuil-le-Haudouin à 1 806 €
- de la commune de Beaumont sur Oise à 4 526 €
- de la commune de Maffliers à 4 330 €
- de la commune de Mours à 3 820 €

- ADOPTE le budget primitif du budget opérationnel par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature MI4 en vigueur

- AUTORISE le Président à solliciter la participation des partenaires financiers

- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND